



N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'ampleur des travaux d'immobilisation pour régler les problèmes d'infiltration d'eau à la bibliothèque sera plutôt de l'ordre de 55 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que la dépense, établie à 53 928 \$ (incluant les imprévus de 5% et les taxes nettes) selon l'estimé du 24 juillet 2020 de monsieur Yvon Lacaille (Gestion TSPT), qui sera engendrée pour la fourniture et l'installation d'un drain français et l'évacuation des gouttières au centre communautaire et culturel soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 58.**

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 14 septembre 2020 au lieu exceptionnel des séances au centre communautaire et culturel, situé au 59, 16<sup>e</sup> Rue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers  
André Picard  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est absent :  
Jean Brousseau

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2020-1409-243**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2020-1409-244**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2020**

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2020 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-245**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes des lots 1 et 2 du 10 septembre 2020 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 80 594,37 \$ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 10 septembre 2020 pour une somme de 640 559,94 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-246**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2020.



N° de résolution  
ou annotation

**2020-1409-248**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES AUX MEMBRES  
DU CONSEIL**

Aucune personne n'étant présente dans la salle et après avoir répondu à la question envoyée par courriel, le président d'assemblée met fin à la période de questions verbales.

**MANDATAIRES AUTORISÉS À SE PORTER ADJUDICATAIRES,  
LORS DE LA VENTE POUR TAXES**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution 2020-0203-081 pour autoriser la vente pour non-paiement de taxes d'un immeuble prévue en juin 2020 et remise au 8 octobre 2020 dans le cadre de l'état d'urgence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de mandater le directeur général Pierre Rondeau, ou la secrétaire-trésorière adjointe Joanie Lagarde, à se porter adjudicataire lors de la vente de l'immeuble sur lequel aucune offre n'est faite ou si aucune offre ne couvre les frais courus à ce jour.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-249**

**ANNULATION TEMPORAIRE DU LOYER À RECEVOIR POUR LA  
LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA DANS LE CADRE DE  
LA PANDÉMIE**

**ATTENDU QUE** l'aréna et ses services sont fermés au public depuis le 14 mars 2020 à cause de la pandémie de COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** le restaurant ne peut pas être exploité durant cette période, et ce, tant que les spectateurs ne seront pas admis de nouveau lors des parties et des entraînements de hockey ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de ratifier la décision de ne pas charger de loyer pour la location du restaurant de l'aréna pour la période débutant le 14 mars jusqu'à ce que les spectateurs puissent revenir dans le bâtiment.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-250**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2020**

**ATTENDU** les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

**ATTENDU** le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires 2020 requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

**ATTENDU QU'une** mise à niveau du budget 2020 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

		Transfert	Budget courant	Budget révisé	
DE	02-110-00-310-00	Déplacement et représentations	8 500 \$	9 000 \$	500 \$
	02-130-00-310-00	Frais de déplacement	1 280 \$	3 200 \$	1 920 \$
	02-130-00-340-00	Publicité et information	1 000 \$	9 100 \$	8 100 \$
	02-130-00-349-00	Promotion et encouragement artistes	900 \$	1 500 \$	600 \$
	02-190-00-493-00	Réceptions	6 000 \$	8 000 \$	2 000 \$
	02-320-00-681-01	Électricité – Garage municipal	2 600 \$	5 700 \$	3 100 \$
	02-701-90-971-01	Soccer mineur	4 900 \$	11 000 \$	6 100 \$
	02-702-40-971-11	Concerts	5 200 \$	5 200 \$	0 \$
	02-702-40-971-13	Animation activités culturelles	2 500 \$	2 500 \$	0 \$
	<b>Total :</b>	<b>32 880 \$</b>			

VERS	02-130-00-416-00	Informatique	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
	02-130-00-670-00	Fournitures de bureau	2 000 \$	5 000 \$	7 000 \$
	02-190-00-522-00	Entretien bâtiments et terrain	7 500 \$	25 000 \$	32 500 \$
	02-320-00-521-44	Lignes de rues	1 360 \$	18 000 \$	19 360 \$
	02-320-00-522-00	Entretien – Garage 210, 1 <sup>re</sup> Avenue	1 500 \$	7 900 \$	9 400 \$
	02-470-00-996-04	Subvention borne chargement voiture	900 \$	0 \$	900 \$
	02-701-50-522-03	Entretien Parc Moulin Fisk	10 300 \$	865 \$	11 165 \$
	02-701-50-522-04	Entretien parc BMX	620 \$	600 \$	1 220 \$
	02-701-50-522-05	Entretien Quai municipal	1 000 \$	2 200 \$	3 200 \$
	02-701-50-522-10	Entretien place ados	2 000 \$	0 \$	2 000 \$
	02-701-50-640-00	Pièces et accessoires	700 \$	2 500 \$	3 200 \$
	<b>Total :</b>	<b>32 880 \$</b>			

**ADOPTÉ**

**2020-1409-251**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPOUIS 2020-2021**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2020-2021 au Centre de femmes Marie-Dupuis pour la somme de 15 \$.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-252**

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR DENIS BEAUPRÉ**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter monsieur Denis Beaupré, directeur des ressources matérielles au Collège Champagneur pour ses 50 ans de carrière et de dévouement auprès des jeunes.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-253**

**APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI POUR RENDRE LE RANG DE L'ÉGLISE ACCESSIBLE À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Liguori veut permettre la circulation sur le rang de l'Église qui est adjacent au chemin Archambault dans la municipalité de Crabtree ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut donner un accès sécuritaire



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2020-1409-254**

aux véhicules lourds et véhicules outils vers la Route 158 en nuisant le moins possible ;

**ATTENDU QUE** le chemin Saint-Jacques donne accès à la Route 158, mais relève de la municipalité de Crabtree ;

**ATTENDU QUE** le chemin Archambault relève du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

**ATTENDU QUE** le chemin Archambault est sinueux avec des dénivellations importantes et offre peu de place au partage de la route avec les cyclistes et les piétons ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est d'accord à ce que les camions poursuivent leur chemin du rang de l'Église en passant sur le chemin Saint-Jacques en direction de la Route 158 ;

**ATTENDU QUE** le conseil entend modifier le règlement 99-048 relatif à la circulation des camions et véhicules outils ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité donne son accord pour permettre la circulation des véhicules lourds sur la portion du chemin Saint-Jacques situé entre le chemin Archambault et la Route 158 et sur le chemin Archambault entre le chemin Saint-Jacques et la limite de la municipalité de Saint-Liguori ;

**DE** demander au MTQ de maintenir l'interdiction de circulation des véhicules lourds sur le chemin Archambault entre le chemin Saint-Jacques et la bretelle d'accès de la route 158 située à l'entrée du périmètre urbain de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**APPUI À LA DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE CHANGEMENT D'INSTALLATIONS SEPTIQUES AU CAMPING DES DEUX-RIVIÈRES**

**ATTENDU QUE** l'installation septique au camping des Deux-Rivières doit être changée ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot doit faire des démarches auprès du ministère de l'Environnement, qui demande également une confirmation de la Commission de protection du territoire agricole ;

**ATTENDU QUE** le projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la Municipalité de Crabtree et qu'il est autorisé par le zonage ce type d'usage à l'intérieur de cette zone ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Crabtree appuie la demande du camping des Deux-Rivières auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de changer les installations septiques sur le lot 4 736 928 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-255**

**EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS À L'ARÉNA — SAISON HIVERNALE 2020-2021**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour la



N° de résolution  
ou annotation

**2020-1409-256**

saison hivernale 2020-2021 :

Préposés à l'aréna :

- Jarod Bernard
- Jeremy Cawthorne
- Laurent Généreux

**QUE** les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**MISE À PIED TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** M. Vincent Jetté, employé de la Municipalité au service des travaux publics, a informé la direction générale, 23 décembre 2019, qu'il n'était plus détenteur d'un permis de conduire valide ;

**ATTENDU QUE** suite à la réception de cette information et conformément aux dispositions de l'article 15.03 de la convention collective en vigueur, la direction générale a réussi durant la période estivale à procurer du travail à M. Jetté ne nécessitant pas la conduite d'un véhicule moteur ;

**ATTENDU QUE**, à compter du 16 septembre 2020, la direction générale considère qu'elle ne sera plus en mesure de procurer à M. Jetté du travail ne nécessitant pas la conduite d'un véhicule moteur compte tenu de l'arrivée de la période hivernale ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de mettre à pied temporairement M. Jetté jusqu'à ce qu'il retrouve un permis de conduire valide ou que la direction générale soit en mesure de lui procurer du travail ne nécessitant pas la conduite d'un véhicule moteur.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-257**

**APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**ATTENDU QUE** la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2020 ;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

**ATTENDU QU'**Opération *Gareautrain* est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

**ATTENDU QU'**Opération *Gareautrain* demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;



N° de résolution  
**2020-1409-258**

**2020-1409-259**

**2020-1409-260**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Le directeur général dépose au conseil municipal de la Municipalité de Crabtree, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

**POURSUITE DU PROGRAMME DE COMPENSATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE POUR LE RECYCLAGE DE PILES**

**ATTENDU QUE** le conseil a mis en place un système de collecte de piles à l'aide d'un cylindre récupérateur, installé entre autres à l'école primaire Sacré-Cœur-de-Jésus et au CPE La Cabotine;

**ATTENDU QUE** le 2 avril 2012 le conseil adoptait la résolution R 142- 2012 accordant une compensation financière à l'école primaire et au centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre rempli de piles qui seront ramassés par l'établissement et que la Municipalité aura collectés et compilés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** remettre un montant de 350 \$ à l'école Sacré-Cœur-de Jésus ;

**DE** remettre un montant de 650 \$ au CPE La Cabotine ;

**DE** poursuivre le programme de compensation financière à l'école primaire et au centre de la petite enfance de 50 \$ pour chaque cylindre rempli de piles qui seront ramassés par l'établissement et que la Municipalité aura collectés et compilés ;

**QUE** cette compensation financière soit en vigueur pour l'année scolaire et prenne fin le 23 juin 2021 ;

**QUE** la subvention provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit appliquée à cette compensation.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02- 190- 00- 971- 00

**ADOPTÉ**

**TAUX DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2020/2021**

**ATTENDU** les contraintes reliées à la pandémie qui viendront affecter les services habituellement donnés aux utilisateurs ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit prévoir couvrir les frais d'opération de l'aréna pour assurer la pérennité de cette infrastructure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** conserver aux taux 2019/2020, les taux de location de l'aréna (avant taxes) pour la saison 2020/2021 ainsi :

• **Tarif régulier** 250 \$ / heure



N° de résolution  
ou annotation

- Lundi au mercredi de 16h à 22h
- Jeudi et vendredi de 16h à minuit
- Samedi et dimanche de 8h à minuit

• **Tarif de jour et de fin de soirée** 195 \$ / heure

- Lundi au vendredi de 8h à 16h
- Lundi au mercredi après 22h00

• **Tarif sport/ étude** 160 \$ / heure

**Autres services**

- Location d'une case 200 \$
- Bureau du hockey mineur Prêt gratuit
- Bureau du Club de patin Vir-O-Vent Prêt gratuit
- Mezzanine : Possibilité de deux prêts annuels si location de glace

**ADOPTÉ**

**2020-1409-261**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LE CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** la pandémie de la COVID-19 a amené beaucoup d'incertitudes et plusieurs informations contradictoires au service des loisirs, dont les remboursements étaient permis seulement avant le 25 juin 2020 ;

**ATTENDU QU'**il fut difficile, lors des inscriptions aux camps de jour, d'avoir une ligne de conduite fixe, vu que la marche à suivre évoluait de jour en jour et des informations auraient pu être mal interprétées ;

**ATTENDU QU'**une citoyenne dont l'enfant n'a pas participé au camp de jour s'attendait à avoir un remboursement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'exceptionnellement autoriser le remboursement des semaines inutilisées pour ce cas précis.

**ADOPTÉ**

**2020-1409-262**

**APPUI À LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

**ATTENDU QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables ;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux





N° de résolution  
ou annotation

**2020-1409-263**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes ;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction ;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** demander au gouvernement du Québec de financer 10000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

**DE** transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**ADOPTÉ**

**INSCRIPTIONS AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE VIR-O-VENT POUR LA SAISON 2020-2021**

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

**ATTENDU QUE** le Club de patin artistique Vir-O-Vent a établi ses frais d'inscription pour la saison 2020-2021 à 165 \$;

**ATTENDU QU'**en raison de la rénovation de l'aréna, les coûts de glaces ont dû être revus;

**ATTENDU QUE** la Municipalité consent à subventionner la totalité des frais de glace pour les jeunes de Crabtree pour la saison 2020-2021 ;

**ATTENDU QUE** le Club de patin artistique Vir-O-Vent souhaite augmenter son nombre d'inscriptions pour la prochaine saison et qu'il y a lieu de favoriser l'inscription de jeunes de l'extérieur en offrant un prix concurrentiel ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet :

**QUE** la Municipalité accepte les inscriptions au Club de patin artistique Vir-O-Vent, autant des jeunes de Crabtree que des jeunes de l'extérieur, et que les sommes suivantes soient perçues :

a)	<b>Jeunes de Crabtree</b>	
	Frais d'inscription	165 \$
	Frais de glace	0 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>165 \$</b>

b)	<b>Jeunes de l'extérieur</b>	
	Frais d'inscription	165 \$
	Frais de glace	195 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>360 \$</b>



**2020-1409-264**  
ou annotation

**QU'**à la fin de la période d'inscription, la somme de 165 \$ pour chaque jeune inscrit soit retournée au Club de patin artistique Vir-O-Vent.

**ADOPTÉ**

**PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR LE PROJET TRAVAILLEUR DE RANG 2021**

**ATTENDU QUE** l'UPA a mis sur pied un projet de travailleur de rang, inspiré de la profession de travailleur de rue, pour offrir une aide psychologique aux agriculteurs ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité compte plusieurs entreprises agricoles et souhaite contribuer à leur bien-être ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité accepte la demande de partenariat avec l'UPA et verse sa cotisation 2020 de 203,95 \$;

**QUE** les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.**

\_\_\_\_\_  
Mario Lasalle, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.